



Conseil municipal du 08 avril 2024  
**Délibération n°22-24**  
Objet : Budget primitif de l'exercice 2024

*Date de convocation : 02/04/2024*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Serge CAFIERO*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 27

**Votants :** 29

**I. LE CONTEXTE**

Lors de sa séance du 12 février 2024, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2024, en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L 2311-1 du Code général des collectivités territoriales).

Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée. Seules peuvent être engagées les dépenses qui y sont inscrites : le budget est un acte d'autorisation.

La fixation directe, par la commune, du produit de chacune des trois taxes directes locales est un élément constitutif du processus d'adoption du budget primitif.

Ce dernier ne peut être considéré comme valablement voté par le conseil municipal que s'il inclut, non seulement la détermination de l'ensemble des dépenses et des recettes, mais également, pour chacune des taxes directes locales, leur taux.

Le budget comprend deux sections (article L 2311-1 du CGCT) : une section de fonctionnement, et une section d'investissement.

Le budget est présenté, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur, par sections et par chapitres. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Le budget est soumis par le maire au conseil municipal qui le vote (article L. 2312-1 du CGCT). Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opération en investissement.

L'élaboration du budget est soumise au respect des principes budgétaires que sont, l'annualité, l'unité, l'universalité, l'antériorité, la spécialité.

Étant l'acte qui autorise les dépenses, le budget de la commune doit en principe être voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, conformément à la règle de l'annualité budgétaire. Toutefois, afin que les communes puissent disposer des informations communiquées par les services de l'État et nécessaires à la préparation du budget, la date limite de vote du budget a été fixée au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

La force exécutoire du budget voté est acquise sous deux conditions :

- La délibération et l'ensemble des documents constituant le budget doivent être transmis au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement,
- La délibération du conseil municipal ayant adopté le budget doit être publiée.

Par ailleurs, l'élaboration du budget s'appuie sur des indicateurs financiers et/ou économiques déterminés par l'Etat et prend en compte la conjoncture économique actuelle.

Le conseil municipal vient d'être sollicité afin de voter les taux des deux taxes locales.

### **Rappel des objectifs sur le mandat :**

Ces objectifs, que l'exécutif municipal a défini comme le fil conducteur pour la durée du mandat sont :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de service public comparable voire supérieure pour répondre aux attentes de la population (charges à caractère général, charges de personnel)
- Maintenir un niveau d'investissement suffisant pour assurer la bonne conservation du patrimoine communal,
- Réaliser les projets d'envergure annoncés au plan de mandat en établissant un programme pluriannuel d'investissement,
- Maîtriser la masse salariale et moderniser les outils de travail opérationnels,
- Mutualiser des procédures et des services avec la COPAMO ou avec d'autres communes.
- Anticiper et garder une bonne agilité pour assumer en toutes circonstances les conséquences des crises actuelles (économique, sociale, énergétique). Elles concernent le fonctionnement interne de la mairie ou les actions nécessaires à l'aide, la protection et la solidarité envers la population la plus vulnérable.

- Contribuer à limiter les conséquences économiques, sociales et énergétiques des crises actuelles endurées par la population mornantaise.

## II. LA PROPOSITION

### LE FONCTIONNEMENT

#### A – les recettes

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

NIVEAU DE VOTE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Évolution BP 2024/2023
013 - atténuations de charges	5 000,00	6 000,00	6 000,00	9 000,00	2 000,00	-77,78%
70 – produits des services	664 000,00	551 800,00	585 300,00	767 310,00	731 835,87	-4,62%
73 + 731 – impôts et taxes, fiscalité locale	3 367 860,00	3 428 862,00	3 748 848,00	4 194 304,17	4 420 999,73	5,40%
74 – dotations et participations	1 306 900,00	1 342 098,00	1 336 852,00	1 418 764,00	1 533 052,02	8,06%
75 – autres produits de gestion courante	37 700,00	30 000,00	65 000,00	72 000,00	83 150,00	15,49%
76 et 77 – produits financiers et exceptionnels	3 300,00	1 300,00	500,00	500,00	500,00	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 384 760,00</b>	<b>5 360 060,00</b>	<b>5 742 500,00</b>	<b>6 461 878,17</b>	<b>6 771 537,62</b>	<b>4,79%</b>
002 – excédent antérieur reporté de fonctionnement	0,00	150 000,00	0,00	0,00	260 000,00	
042 – opérations d'ordre entre sections	15 240,00	39 940,00	7 500,00	38 121,83	68 462,38	79,59%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>5 550 000,00</b>	<b>5 750 000,00</b>	<b>6 500 000,00</b>	<b>7 100 000,00</b>	<b>9,23%</b>

#### **Chapitre 013 – les atténuations de charges : 2 000,00 €**

Ces recettes correspondent au remboursement par l'assurance ou la sécurité sociale des absences du personnel.

#### **Chapitre 70 - les produits des services : 731 835,87 €**

39 000 € pour la vente de coupes de bois du domaine des Chazottes,

3 000 € de ventes de concessions funéraires,

20 700 € de redevances d'occupation du domaine public

580 000 € de participations des familles pour la restauration scolaire et le périscolaire,

40 000 € de remboursement du salaire de l'agent mis à disposition du CCAS

43 535,87 € de remboursement par la COPAMO pour le service commun des espaces verts,

3 000 € de participations des communes pour l'entretien des feux de Bellevue.

2 600 € de remboursement par la COPAMO des frais d'entretien du pôle Simone Veil utilisé par la SPL pour le centre de loisirs.

Ces recettes sont inscrites, par précaution, en fonction des montants perçus en 2023

#### **Chapitre 73 - les impôts et taxes : 47 620,00 €**

Le FNGIR reste inchangé à 10 975 € ainsi que l'allocation de compensation à 36 645 €.

### **Chapitre 731 – Fiscalité locale : 4 373 379,73 €**

Les contributions directes passent de 3 820 000 € à 4 050 000 €. Les taux d'imposition n'ayant pas augmenté cette année, la hausse ne correspond qu'à l'évolution des bases de 3,9 % et de l'augmentation de l'assiette fiscale

Les droits de place (marchés du vendredi et du dimanche) sont inscrits à 13 000 €

La taxe additionnelle aux droits de mutation (310 379,73 €) est inscrite en diminution compte-tenu de la mauvaise conjoncture immobilière (329 957,52 € perçu en 2023).

### **Chapitre 74 - les dotations et participations : 1 533 052,02 €**

Comme chaque année, les montants proposés pour la dotation générale de fonctionnement (DGF) sont positionnés au niveau des recettes réelles de l'année précédente : 1 150 965 €

Les attributions de péréquation ou de compensation sont encore plus difficile à évaluer puisqu'elles remettent, chaque année, Mornant en comparaison avec d'autres collectivités territoriales. Les montants ont donc été inscrits avec prudence : 20 000 € pour le FDTP, 50 000 € pour la compensation d'exonération de taxes,

Ce chapitre inclut les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (246 000 €) mais aussi les participations pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens et les lycéens (40 000 €).

Nous recevons 7 957,02 € de FCTVA pour des dépenses de fonctionnement 2022, 1 000 € de subvention de la Région pour Festiv'été et 2 500 € de l'Etat pour l'organisation des élections européennes et 14 630 € pour les titres sécurisés

### **Chapitre 75 - les autres produits de gestion courante : 83 150 €**

Les produits exceptionnels de gestion courantes sont constitués seulement des loyers perçus par la commune (la Poste, la Copamo, le camping, Emmaüs, Groupama, la maison Joséphine Baker (72 500 €)

La vente de la librairie LULU met fin à la location en mars 2024.

Le reste (10 650 €) sont des produits divers : remboursements, production photovoltaïque, dons

### **Chapitre 77 - les produits exceptionnels : 500,00 €**

Ils sont composés de 500 € de mandats annulés sur exercices antérieurs.

### **Chapitre 002 - l'excédent antérieur reporté de fonctionnement : 260 000,00 €**

Cette année, il est nécessaire de laisser une partie du résultat positif de fonctionnement en fonctionnement : 260 000 €.

### **Chapitre 042 - les opérations d'ordre entre sections : 68 462,38 €**

Les crédits inscrits correspondent à l'amortissement de la subvention d'équipement : transformation de la participation de la commune à la rénovation des logements de la poste et de Chambry Boiron par la SEMCODA (dépenses d'investissements) sur des recettes de loyers pour 7 500 €

Ainsi que 34 226,36 € pour des reprises de subventions et 26 736,02 € de neutralisation des amortissements

## **B – les dépenses**

Cette année encore, chaque service avait travaillé ses propositions à minima par rapport à ses besoins.

Force est de constater que l'inflation d'une part, l'augmentation des salaires d'autre part, agissent toujours en augmentation importante par rapport à 2023.

Le détail par chapitres se présente comme suit :

NIVEAU DE VOTE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Évolution BP 2024/2023
011 – charges à caractère général	1 154 619,00	1 292 299,00	1 382 507,00	1 642 745,02	1 762 777,00	7,31%
012 – charges de personnel	2 586 238,00	2 516 157,00	2 563 400,00	2 850 000,00	3 150 000,00	10,53%
14 – atténuations de recettes	34 240,00	30 000,00	31 500,00	35 100,00	52 500,00	49,57%
65 – autres charges de gestion courante	470 374,00	515 485,00	539 900,00	610 000,00	698 553,20	14,52%
66 – charges financières	99 651,00	89 174,83	78 575,53	151 800,00	138 018,42	-9,08%
67 – charges exceptionnelles	44 905,00	2 200,00	72 000,00	25 000,00	3 000,00	-88,00%
68 - Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement				40 000,00	40 500,00	1,25%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 390 027,00</b>	<b>4 445 315,83</b>	<b>4 667 882,53</b>	<b>5 354 645,02</b>	<b>5 845 348,62</b>	<b>9,16%</b>
023 – virement à la section d'investissement	650 000,00	650 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	0,00%
042 – opérations d'ordre entre sections	359 973,00	454 684,17	382 117,47	445 354,98	554 651,38	24,54%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 400 000,00</b>	<b>5 550 000,00</b>	<b>5 750 000,00</b>	<b>6 500 000,00</b>	<b>7 100 000,00</b>	<b>9,23%</b>

### **Chapitre 011 - les charges à caractère général : 1 762 777,00 €**

Le budget de fonctionnement a été élaboré en incluant les augmentations prévisibles du fait de l'inflation (denrées alimentaires, coût des fournitures et prestations ....) et des énergies, en tenant compte aussi de la gestion d'un nouveau bâtiment, la médiathèque.

Les dépenses liées au patrimoine bâti restent importantes du fait de la vétusté d'un certain nombre de sites et de la nécessité d'un entretien courant en attendant les travaux d'isolation et de rénovation énergétique.

La commune reste dans une constante recherche de pistes d'économies et d'amélioration de ses procédures d'achats

### **Chapitre 012 - les charges de personnel : 3 150 000,00 €**

Les charges de personnel augmentent de 10,53 % par rapport au BP 2023.

Ces charges intègrent l'augmentation normale des salaires due au GVT et des avancements par promotion interne.

L'augmentation la plus importante est due à la revalorisation du traitement des fonctionnaires de + 3,5 % (en année pleine pour 2023), puis de + 1,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

En 2023, le poste d'accueil de la collectivité pour répondre à un nouveau projet de ce service auprès des administrés de même qu'un 0,5 ETP à la médiathèque à la date de son ouverture ont été pourvus. Ce dernier poste est financé par la DRAC Auvergne Rhône Alpes pour 50%.

Enfin une participation de la commune à la mutuelle santé des agents est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Pour l'année 2024, un poste de brigadier-chef et un poste de chargé logistique ont été créés de même qu'un poste supplémentaire aux espaces verts pour continuer à maintenir la qualité du service rendu aux administrés.

### **Chapitre 014 – atténuation de produits : 52 500,00 €**

2 500 € seront inscrits au titre des dégrèvements de taxes sur les logements vacants et 50 000 € pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Intercommunalités et des Communes) Pour mémoire : 33 549 € en 2022 et 46 379 € en 2023.

### **Chapitre 65 - les autres charges de gestion courante : 698 553,20 €**

164 800 € sont nécessaires pour les indemnités + charges + formation pour les élus, 112 285 € sont prévus pour le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS), en hausse de 6 % par rapport à 2023 (après + 4,5 % en 2022)

70 000 € sont prévus pour les redevances aux syndicats

91 334 € sont prévus pour les coopératives des écoles du Petit Prince et à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants mornantais au groupe scolaire privé Saint Thomas d'Aquin.

La subvention d'équilibre versée au CCAS (indépendant depuis 2018) est fixée à 95 000 euros.

85 000 € seront consacrés aux subventions versées aux associations.

51 134 € permettront de payer les redevances pour les outils informatiques

25 000 € pour le premier versement des frais d'éviction du centre de tri de La Poste (sur 70 000 €)

### **Chapitre 66 - les charges financières : 138 018,42 €**

Elles sont en baisse de 9,08 % et ce malgré les 4 emprunts à taux variable qui génèrent désormais des intérêts alors qu'ils n'en avaient pas généré depuis 2016.

Ce chapitre sera réajusté lors d'une décision modificative, s'il est nécessaire de faire un emprunt en fin d'année.

### **Chapitre 67 - les charges exceptionnelles : 3 000,00 €**

Pour des titres annulés sur exercice antérieurs

### **Chapitre 68 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant : 40 500,00 €**

Comme conseillé par la Chambre Régionale des Comptes, il est inscrit une provision pour risques de 40 000 € et 500 € de dotations pour dépréciation

### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 554 651,38 €**

sont nécessaires pour les amortissements

**Le budget primitif 2024 s'équilibre en fonctionnement à  
7 100 000 euros**

## L'INVESTISSEMENT

### A – les recettes

Les recettes d'investissement se répartissent ainsi :

Niveau de vote	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Évolution BP 2024/2023
001 – solde d'investissement reporté	752 308,52	1 275 012,03	954 331,48	830 303,19	1 111 605,01	33,88%
10 – dotations fonds divers réserves	857 237,92	809 116,94	373 007,75	340 407,66	586 029,92	72,16%
13 – subventions d'investissement	684 690,00	333 440,00	372 227,46	582 448,46	1 033 387,00	77,42%
16 – emprunts	500 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	350 000,00	1 300 000,00	271,43%
024 – produits des cessions	154 000,00	154 000,00	1 000 000,00	1 050 000,00	1 025 000,00	-2,38%
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 948 236,44</b>	<b>3 571 568,97</b>	<b>3 699 566,69</b>	<b>3 153 159,31</b>	<b>5 056 021,93</b>	<b>60,35%</b>
1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	1 041 790,56	920 747,86	1 519 609,33	1 701 485,71	669 663,31	-60,64%
040 - Opérations d'ordre entre sections	359 973,00	454 684,17	380 823,98	445 354,98	554 651,39	24,54%
041 – opérations patrimoniales	0,00	2 999,00	0,00	0,00	19 663,37	
021 – virement de la section de fonctionnement	650 000,00	650 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	0,00%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 600 000,00</b>	<b>6 300 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>7 000 000,00</b>	<b>16,67%</b>

#### **Chapitre 001 – solde d'investissement reporté : 1 111 605,01 €**

Il s'agit du résultat positif de 2023, lequel est constitué en grande partie par la vente de l'ex-centre technique départemental (900 000 €)

#### **Chapitre 10 - les dotations fonds divers réserves : 1 255 693,23 €**

On y trouve le versement à N+2 du FCTVA (448 217,08 €) ainsi que les taxes d'aménagements

(137 812,85 €), mais aussi 669 663,31 € de résultat 2023.

#### **Chapitre 13 - les subventions d'investissement : 1 033 387,00 €**

La liste ci-dessous énumère les subventions d'ores et déjà notifiées

PREFECTURE	<i>études pour la rénovation de l'aqueduc</i>	4 240,00
PREFECTURE	<i>DETR 2022 végétalisation de la cour de l'école élémentaire</i>	122 500,00
PREFECTURE	<i>DETR 2020 réhabilitation de l'IMPRO en médiathèque</i>	38 000,00
PREFECTURE	<i>DETR 2022 rénovation des sanitaires de l'école maternelle</i>	59 500,00
PREFECTURE	<i>Fonds verts pour l'agrandissement du restaurant scolaire</i>	525 000,00
REGION	<i>aménagement d'une aire de jeux adaptée pour enfants</i>	15 000,00
REGION	<i>solde pour la vidéosurveillance</i>	3 000,00
REGION	<i>extension de la vidéosurveillance</i>	43 232,00
COPAMO	<i>végétalisation de la cours de l'école élémentaire</i>	10 000,00
COPAMO	<i>modes doux chemin du Stade</i>	40 000,00
AGENCE DE L'EAU	<i>végétalisation de la cours de l'école élémentaire</i>	104 915,00
CAFAL	<i>agrandissement du restaurant scolaire</i>	50 000,00
		<b>1 015 387,00</b>

Un montant de 18 000 € est aussi inscrit pour les amendes de police.

**Chapitre 16 - les emprunts : 1 300 000,00 €**

Il s'agit d'un emprunt d'équilibre en cas de besoin de trésorerie en attente du versement des différentes subventions obtenues ou à obtenir.

**Chapitre 24 – produits des cessions : 1 025 000,00 €**

Il s'agit de la vente :

- De la librairie à son exploitant actuel pour 150 000 €
- Du tènement derrière La Poste pour 875 000 €

**Chapitre 040 – virement de la section de fonctionnement : 554 651,39 €**

Ce sont les dotations aux amortissements en provenance des dépenses de fonctionnement

**B – les dépenses**

Elles se synthétisent ainsi :

Niveau de vote	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/2023
10 - dotations et fonds divers et réserves			20 000,00	17 200,00	12 983,76	-24,51%
16 – remboursement d'emprunts	509 772,05	532 533,14	518 234,78	913 900,00	642 365,83	-29,71%
20 – immobilisations incorporelles	450 784,60	368 774,40	47 259,71	140 957,58	58 405,20	-58,57%
204 – subventions d'équipement versées	238 926,02	119 251,88	531 211,04	619 873,19	396 506,21	-36,03%
21 – immobilisations corporelles	3 226 841,77	4 264 323,99	4 439 861,21	2 759 966,82	3 425 602,97	24,12%
23 – immobilisations en cours	558 435,56	262 177,59	735 933,26	1 509 980,58	2 376 010,28	57,35%
26 - Participations et créances rattachées		10 000,00	0,00			#DIV/0!
<b>TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 984 760,00</b>	<b>5 557 061,00</b>	<b>6 292 500,00</b>	<b>5 961 878,17</b>	<b>6 911 874,25</b>	<b>15,93%</b>
001 – solde d'exécution d'investissement reporté						#DIV/0!
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 240,00	39 940,00	7 500,00	38 121,83	68 462,38	79,59%
041 – Opérations patrimoniales		2 999,00			19 663,37	#DIV/0!
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 600 000,00</b>	<b>6 300 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>7 000 000,00</b>	<b>16,67%</b>

**Chapitres 040 et 041– opérations d'ordre: 88 125,75 €**

Les crédits inscrits correspondent à l'amortissement de la subvention d'équipement : transformation de la participation de la commune à la rénovation des logements de la poste et de Chambry Boiron par la SEMCODA (dépenses d'investissements) sur des recettes de loyers pour 7 500 €

Ainsi que 60 962,38 € pour des reprises de subventions et 19 663,37 € d'opération d'extension de réseau ENEDIS qui seront remboursés par PRODEXIA.

Ces sommes sont créditées en fonctionnement

**Chapitre 10 – dotations et fonds divers et réserves : 12 983,76 €**

Ce sont les crédits permettant de rembourser à la Copamo la part de taxes d'aménagement pour les permis délivrés dans la zone des Platières

**Chapitre 16 – remboursement d'emprunt : 642 365,83 €**

Ce montant correspond au remboursement du capital pour les emprunts en cours.

(l'an dernier était inclus dans ce chapitre les 270 000 € correspondant au solde à payer au département pour l'achat de leur centre technique).

**Chapitres 20, 204, 21, 23 et 26 : 6 256 524,66 €**

Les dépenses d'investissement proposées sont les suivantes :

**Sur opérations :**

		reports	nouveaux crédits
162	<i>voiries et réseaux</i>	98 396,82	729 694,40
487	<i>acquisitions foncières</i>	800,00	15 000,00
911	<i>transition énergétique</i>	0,00	190 496,02
913	<i>vidéoprotection et contrôles d'accès</i>	11 899,84	150 000,00
918	<i>centre bourg</i>	21 872,86	363 054,40
920	<i>extension restauration scolaire</i>		1 352 255,47
922	<i>dojo salles de danse</i>		437 490,00
923	<i>site Saint Charles</i>		226 067,17
924	<i>rénovation du patrimoine</i>		200 000,00
925	<i>équipements sportifs</i>		400 000,00
926	<i>modes doux</i>	180 331,98	121 000,00
927	<i>protection de l'environnement</i>		20 000,00
928	<i>modernisation téléphonie</i>		100 000,00
929	<i>aménagement cours d'écoles</i>		40 567,85
930	<i>avenue de Verdun</i>		290 716,99
931	<i>subventions "rénovations de façades et travaux OPAH-RU"</i>	29 497,50	40 000,00
		<b>342 799,00</b>	<b>4 676 342,30</b>

**Et Hors opérations :**

	Reports	Nouveaux crédits
<b>CHAPITRE 20</b>		
AMO pour padel	7 786,80	
Etudes complémentaires sur pollution ex abattoirs	22 368,00	
Etudes d'urbanisme		7 048,00
Bornage pour division la Poste		
Travaux d'eaux pluviales par SYSEG		58 508,71
<b>CHAPITRE 21</b>		
Reprise de concessions au cimetière		20 000,00

Solde travaux de rénovation de la toiture de l'école élémentaire	29 034,47	
Pose d'un WC automatique vers le cimetière		40 000,00
Changement du vélux du boulodrome	4 330,08	
Solde travaux de rénovation des sanitaires école maternelle	43 595,83	
Réhabilitation du local du cimetière, toiture et chéneaux		18 000,00
Etude Lozano pour enduit de la façade de Joséphine Baker		5 000,00
Climatisation de l'accueil de la mairie		10 000,00
Travaux au Pôle S. Veil : barrière extérieure et compteur eau		8 000,00
Travaux de réhabilitation du club de Tennis		40 000,00
Changement des volets roulants à l'école maternelle		20 000,00
Travaux de réhabilitation de couloir, sanitaire à l'école élémentaire		10 600,00
Réhausse clôture autour du terrain de foot synthétique		35 000,00
Changement des plexiglass en toiture au gymnase Tannerie		80 000,00
Remise en valeur des monuments du pont Rompu		5 000,00
Aménagements divers de voirie		28 000,00
Panneaux patrimoniaux		10 000,00
Signalisation verticale et matériel de voirie		25 000,00
Mobilier urbain		15 000,00
Bornes techniques pour le marché		18 000,00
Poteaux d'incendie et extincteurs		10 000,00
3 véhicules pour logistique, technique et police		130 000,00
Fresque Joséphine Baker	11 520,00	
Ecrans interactifs pour école maternelle et TBI	9 848,47	10 000,00
Vidéoprojecteurs pour les écoles		5 000,00
Informatique pour l'administration	7 844,40	3 000,00
Mobilier et casiers pour les écoles		9 764,92
Mobilier pour le périscolaire		1 000,00
Mobilier at aménagement pour l'administration		2 250,00
Casiers pour la police		269,64
Matériel pour évènementiel		8 000,00
Matériel pour le service des associations		500,00
Mobilier urbain et corbeilles par le SITOM	2 845,19	
Décoration pour les mariages	1 600,00	

Changement du panneau d'informations + écran à l'accueil	11 416,00	
Boutons d'alerte pour les commerçants	5 490,00	
Couchettes, matériels et vélos pour l'école maternelle		2 000,00
Jeux d'enfants extérieurs		5 000,00
Matériels divers pour les services techniques		22 200,00
Balayeuse pour le tennis		4 700,00
Horloges pour les bâtiments		3 000,00
Barrières de sécurité anti bélier		10 000,00
Matériel complémentaire pour les élections		1 500,00
Matériel et moyens de protection pour la police		34 000,00
Imprévus		255 286,70
<b>CHAPITRE 23</b>		
Révision du PLU	16 260,67	12 600,00
Révision allégée PLU	46 590,00	
Solde maîtrise d'œuvre passage des gones	253,44	
Fin d'aménagement de la vitrine des Petits Terreaux	6 429,54	
Isolation de la façade du bâtiment Joséphine Baker	22 200,00	
Mise en échafaudage pour fresque Joséphine Baker		1 790,40

### **MODIFICATIONS SUR LES OPERATIONS :**

Les subventions « rénovations de façades et travaux OPAH-RU » seront désormais gérées sur l'opération 931 (créée à partir de 2024), les montants correspondant étant déduits de l'opération n° 918 AMI.

Les opérations 801 : Pôle Simone Veil et 910 : centre technique sont closes.

### **LES AP/CP :**

Le budget 2024 prend en compte 9 opérations gérées en AP/CP

N° 911 : transition énergétique (nouvelle AP/CP)

N° 920 : agrandissement de la restauration scolaire

N° 922 : construction d'un Dojo et de salles de danse

N° 923 : Parc St Charles - médiathèque

N° 924 : rénovation du patrimoine historique

N° 925 : équipements sportifs

N° 929 : végétation cours d'école

N° 930 : requalification Avenue de Verdun

N° 931 : subventions « rénovations de façades et travaux OPAH-RU » (nouvelle AP/CP)

**Le budget primitif 2024 s'équilibre en investissement à  
7 000 000 €.**

## ÉQUILIBRE GENERAL

**Le budget primitif 2024 s'équilibrera :**

**En fonctionnement à 7 100 000 €**

**En investissement à 7 000 000 €**

**Soit un total de 14 100 000 €**

Tout membre du conseil pouvait se rendre en mairie pour consulter le projet de budget primitif complet et/ou obtenir tout document complémentaire.

### III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents et représentés, avec quatre abstentions :

- **D'APPROUVER** le budget primitif de la commune – exercice 2024.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.